

## **Conseil des Communes du Grand Besançon - Convention entre la Ville de Besançon et le Conseil des Communes du Grand Besançon - Renouvellement**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Service Relations Extérieures de la Ville de Besançon assure, moyennant une rémunération, le suivi administratif du Conseil des Communes du Grand Besançon depuis la création de cette association. D'autres services municipaux (courrier, imprimerie, services techniques, finances...) apportent également un soutien logistique pour le bon fonctionnement du Conseil des Communes du Grand Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer une nouvelle convention prolongeant d'une année la prise en charge du secrétariat du Conseil des Communes du Grand Besançon par le service municipal des Relations Extérieures,

- inscrire en recettes au budget primitif de l'exercice 1992 une participation du Conseil des Communes du Grand Besançon en contrepartie des prestations fournies, d'un montant de 400 000 F, au chapitre 934.21.7379.91037.400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale approuve, à l'unanimité, ces propositions.